

### 4.3 Appui au capital d'investissement

Ce dont l'économie des pays d'Amérique latine a le plus besoin, outre les échanges commerciaux, ce sont des capitaux d'investissement patients.

L'initiative «Entreprise pour les Amériques» de l'ancien président américain George Bush avait débouché sur la création de deux programmes en matière d'investissement administrés par la Banque interaméricaine de développement : a) le Programme de prêts sectoriels à l'investissement, qui fournit appui et conseils techniques dans le domaine de la privatisation ou de la libéralisation des régimes d'investissement et b) le Fonds d'investissement multilatéral financé par les États-Unis, l'Union européenne et le Japon, qui devrait atteindre 1,5 milliard de dollars. Ce fonds est certes important, mais on peut soutenir que la réforme des politiques est plus importante encore que l'argent. L'investissement, comme le commerce, se développe mieux dans un environnement où les règles sont transparentes et appliquées en pratique. Le Canada devrait fournir un appui technique et financier (voir ci-après) dans le cadre du Programme de prêts sectoriels à l'investissement afin de soutenir les efforts de réforme du secteur de l'investissement dans la région.

Il n'existe pratiquement aucun traité sur la fiscalité ou l'investissement entre le Canada et les pays d'Amérique latine. Nous avons signé des accords de protection des investissements extérieurs (APIE) avec l'Uruguay et l'Argentine et l'ALENA impose au Mexique une série de règles encore plus étendue. Nous avons conclu des traités de double imposition avec le Brésil, la Guyane et le Mexique. Ces accords accroissent dans la région la sécurité des investissements canadiens, qui vont en augmentant. Ces investissements non seulement améliorent la rentabilité globale des entreprises canadiennes, mais encore aident nos entreprises à ouvrir des marchés à des exportations canadiennes croissantes, grâce à des mécanismes commerciaux internes et autres. Il serait grandement souhaitable de déterminer en priorité avec quels autres partenaires de la région nous devrions négocier des accords de ce genre (y compris par voie d'adhésion à l'ALENA, s'il y a lieu). Il faudrait mener à bonne fin la négociation de ces instruments additionnels d'ici deux ans. La mise en vigueur de ce type d'instruments sur une base bilatérale préparerait l'adhésion de ces pays à l'ALENA<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup>Vu la probabilité que débiteront dès cette année les négociations avec le Chili en vue de son adhésion à l'ALENA, il n'est pas nécessaire de conclure un APIE avec ce pays pour le moment. Il serait plus utile de faire porter les efforts sur le Venezuela, la Colombie et le Brésil.